

Micro-entrepreneur en 2026 : les obligations en ligne une fois l'activité lancée

Après l'immatriculation, tout se passe en ligne : déclaration du chiffre d'affaires, cotisations, impôts locaux, et désormais factures électroniques. Plusieurs règles ont changé en 2025 et 2026. Voici l'essentiel, à jour de septembre 2026. La création sur le Guichet unique fait l'objet d'une autre fiche.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs), et aux professionnels qui les accompagnent — réseaux d'aide à la création, France services, chambres consulaires, conseillers numériques.

Au sommaire

1. Déclarer son chiffre d'affaires
2. Plafonds et TVA
3. Factures et facture électronique
4. Compte bancaire, CFE, ACRE
5. Cesser son activité
6. Arnaques

1. Déclarer son chiffre d'affaires

- Chaque mois ou chaque trimestre, sur **autoentrepreneur.urssaf.fr** ou l'application, **même à 0 €**. Chaque déclaration manquante coûte **60,1 €**, et les cotisations sont alors calculées sur une base forfaitaire majorée. Après 24 mois sans chiffre d'affaires, le compte est radié d'office.
- **Taux de cotisations 2026** : 12,3 % (vente de marchandises), 21,2 % (services artisanaux et commerciaux), 25,6 % (professions libérales non réglementées), 23,2 % (professions libérales relevant de la Cipav).
- **Versement libératoire de l'impôt** : 1 %, 1,7 % ou 2,2 % du chiffre d'affaires selon l'activité, sous condition de revenus. **Pour en bénéficier en 2027, il faut le demander avant le 30 septembre 2026.**

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, urssaf.fr, impots.gouv.fr et service-public.fr font foi.

2. Plafonds et TVA

2026	Plafond du régime micro	Franchise de TVA (seuil / seuil majoré)
Vente de marchandises, hébergement	203 100 €	85 000 € / 93 500 €
Services, professions libérales	83 600 €	37 500 € / 41 250 €

- Les plafonds sont réduits au prorata la première année. On ne quitte le régime micro qu'après **deux années consécutives** de dépassement.
- Le **seuil unique de TVA à 25 000 €**, voté fin 2024, n'a **jamais été appliqué** : suspendu en février 2025, il a été supprimé par la loi n° 2025-1044 du 3 novembre 2025.
- En franchise, chaque facture porte la mention « **TVA non applicable, art. 293 B du code général des impôts** ».

3. Factures et facture électronique

- Une facture comporte notamment : numéro unique et chronologique, date, identité et SIREN du vendeur, identité du client, désignation, quantités et prix, date de la prestation, conditions de paiement, et la mention 293 B le cas échéant.
- **Depuis le 1er septembre 2026**, toutes les entreprises, micro-entrepreneurs en franchise compris, doivent pouvoir **recevoir** des factures électroniques, par une **plateforme agréée**.
- **À partir du 1er septembre 2027**, les micro-entreprises devront aussi en **émettre**, avec quatre nouvelles mentions obligatoires.

Un PDF envoyé par courriel n'est pas une facture électronique au sens de la réforme : elle doit passer par une plateforme agréée, dont la liste est publiée sur impots.gouv.fr. La tolérance annoncée au démarrage porte sur les sanctions ; ce n'est « ni un report ni une suspension ».

4. Compte bancaire, CFE, ACRE

- **Compte dédié** : obligatoire au-delà de 10 000 € de chiffre d'affaires deux années civiles de suite. Un compte personnel réservé à l'activité suffit.
- **Cotisation foncière des entreprises (CFE)** : pas de CFE l'année de création, mais une déclaration 1447-C à déposer avant le 31 décembre de cette année-là. Aucune cotisation minimum si le chiffre d'affaires ne dépasse pas 5 000 €.
- L'avis de CFE n'est pas envoyé par courrier : il faut créer un **espace professionnel** sur impots.gouv.fr pour le consulter et le payer en ligne, en général avant le 15 décembre.
- **ACRE** : pour les micro-entreprises créées depuis le 1er juillet 2026, l'exonération de début d'activité passe de 50 % à **25 %**, à demander dans les 60 jours (décret n° 2026-69).

5. Cesser son activité

- 1 Déclarer la cessation sur le **Guichet unique** de l'INPI (gratuit).
- 2 Faire une **dernière déclaration** de chiffre d'affaires à l'Urssaf dans les 30 jours.
- 3 Régler les cotisations et impôts restant dus, et conserver ses factures et justificatifs.

6. Arnaques

- L'Urssaf n'écrit que depuis des adresses en @urssaf.fr, @info.urssaf.fr ou @acoss.fr.
- L'Insee signale de faux courriers qui réclament 90 à 100 € pour « confirmer » une immatriculation Sirene ; l'INPI signale de faux courriers avec QR code. **L'immatriculation et les mises à jour sont gratuites.**
- La DGCCRF met en garde contre les faux annuaires professionnels qui facturent une inscription présentée comme obligatoire.



Liste de contrôle

- ☐ Je déclare mon chiffre d'affaires à chaque échéance, même quand il est nul.
- ☐ Je surveille mes plafonds et les seuils de TVA de 2026.
- ☐ Mes factures portent toutes les mentions obligatoires, dont la mention 293 B si je suis en franchise.
- ☐ J'ai choisi une plateforme agréée pour recevoir mes factures électroniques.
- ☐ J'ai un espace professionnel sur impots.gouv.fr pour la CFE.
- ☐ J'ai un compte dédié si j'ai dépassé 10 000 € deux ans de suite.
- ☐ Je ne paie aucun « annuaire » ni « confirmation d'immatriculation ».

Sources et pour aller plus loin

- Urssaf, l'essentiel du statut : autoentrepreneur.urssaf.fr · cesser son activité : autoentrepreneur.urssaf.fr
- Entreprendre.service-public, régime fiscal de la micro-entreprise : [F23267](#) · mentions des factures : [F31808](#)
- Impôts, facturation électronique : impots.gouv.fr · micro-entrepreneur et CFE : impots.gouv.fr
- DGCCRF, annuaires professionnels : economie.gouv.fr
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « Micro-entrepreneur en 2026 » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.